

Demande de permis UNIQUE

Réf DGO3 : 20408 & D3300/51012/PPEIE/2019/1/GPRIM/cvand - PU

Réf DGO4 : 2126134 & F0316/51012/PU3/2020.1

Le Collège Communal de CHIEVRES a l'honneur de porter à la connaissance des habitants qu'une demande de permis UNIQUE a été introduite par PAIRI DAIZA SA, Domaine de Cambron, n°1 à 7940 Brugelette (C.C.) visant :

- La création d'une serre tropicale « SANCTUARY » sur 5,1 ha en lieu et place des anciens parkings et exploiter les installations techniques liées à cette serre (ventilation, chauffage, groupe de secours, ...).
- Exploiter 6 forages (mises en conformité selon permis référencé PE CL2 02-2018) et installer une station de traitement de l'eau incluant l'installation et exploitation de transformateurs électriques associés.

Le projet n'est pas conforme au plan de secteur en vigueur sur la zone concernée (parties en zone agricole et la zone d'espace vert).

Le projet n'est pas conforme aux prescriptions du PCA n°2 dit « Parc PARADISIO » approuvé par AM du 14/07/2009 (devenu SOL) en ce qui concerne :

- Zone 10.1 (surface de stationnement) : la surface est partiellement couverte par la serre et ses aménagements paysagers ;
- Zone 10.2 (surface herbeuse) : la surface est partiellement couverte par la serre et ses aménagements paysagers ainsi que par des noues, au Nord ;
- Zone 40.2 (champ ou prairie) : la surface est partiellement couverte par la serre et ses aménagements paysagers ainsi que par des éléments techniques et accessoires, des cheminements pompiers et par une zone technique.

La demande nécessite des écarts au schéma d'orientation local (SOL), article D.IV.5 du CoDT et dérogation au plan de secteur, articles D.IV.7 et D.IV.13 du CoDT.

Ce projet a des incidences notables au droit du territoire de CHIEVRES.

L'affichage débute le 31 décembre 2020.

L'enquête se déroule du 07/01/2020 au 08/02/2021 inclus.

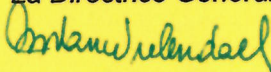
Les personnes qui auraient des objections à formuler à propos de ce projet sont priées de les faire parvenir du 07/01/2021 au 08/02/2021 (jour de clôture),

- **Soit par écrit au Collège Communal, rue du Grand Vivier 2 à 7950 CHIEVRES en reprenant toutes vos coordonnées.**
- **Soit par mail à l'adresse suivante : d.soris@chievres.be en reprenant toutes vos coordonnées.**
- **Soit, sur rendez-vous, de se présenter à l'effet d'y communiquer leurs observations verbales au délégué de l'Administration lors de la séance de clôture de l'enquête publique qui aura lieu en l'Hôtel de ville, même adresse, le lundi 8 février 2021 de 16h à 16h30.**

Le dossier est déposé à l'examen du public, à l'Administration Communale, Service de l'Urbanisme, uniquement sur rendez-vous (mesures CORONA virus) pris 48h à l'avance (068/656 829).

Chièvres, le 22 décembre 2020,
PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

La Directrice Générale,


Mme M-L VANWIELENDAELE



Le Bourgmestre,


M. C. DEMAREZ